

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Objet de la délibération :

Recrutement d'emplois
non permanents pour faire
face à un besoin lié à un
accroissement saisonnier.

N°43/2023

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17 AVR. 2023

ID : 013-211300173-20230411-432023DEL-DE



Séance du MARDI 11 AVRIL 2023

Le onze avril deux mille vingt-trois à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, DEFIANAS Anne-Laure (arrivée à 18h55) Bernard MOMPEURT, Pascal MAFFEI, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : SOLINAS Alexandra, (pouvoir donné à DURBESSON Audrey), BRISENO Laetitia (pouvoir donné à Renée AMY), SCHOENY Michel (pouvoir donné à Bernard MOMPEURT)

Absents : FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal de Boulbon que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir /

- 1 emploi non permanent à temps complet, catégorie B ou C, ayant le profil d'un chef de projet / marchés publics,

- 1 emploi non permanent à temps non complet, catégorie C, pour accomplir les tâches d'un agent des services techniques afin de renforcer les équipes.

Ainsi, en raison du surplus d'activité des services selon les périodes de l'année, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 01/05/2023, 2 emplois non permanents sur le/les grade/s et durée hebdomadaire cités ci-dessus. Puis de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour une durée maximale de 6 mois sur une période de maximale de 12 mois suite à un accroissement saisonnier d'activité des services

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITE,

- De créer suite à l'accroissement saisonnier d'activité, et à compter du 01/05/2023 pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17 AVR. 2023



ID : 013-211300173-20230411-432023DEL-DE

Délibération du Conseil Municipal N°43.2023 du mardi 11 avril 2023 (suite)

- 1 emploi non permanent à temps complet, catégorie B ou C, ayant le profil d'un chef de projet / marchés publics,
- 1 emploi non permanent à temps non complet, catégorie C, pour accomplir les tâches d'un agent des services techniques afin de renforcer les équipes suite à l'accroissement saisonnier d'activité
- La rémunération sera fixée en fonction des diplômes et expériences des candidats, à laquelle s'ajoutent les suppléments, primes et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif.

**Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :